

Le 23 octobre 2020

Aux porteurs de titres des Fonds suivants :

FNB actif Dividendes canadiens CI First Asset
FNB actif Crédit CI First Asset
FNB actif Services publics et infrastructures CI First Asset
FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset
FNB de FPI canadiennes CI First Asset
Catégorie FNB Revenu de banques canadiennes CI First Asset*
Catégorie FNB Revenu d'actions canadiennes de base CI First Asset*
FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset
FNB amélioré d'obligations à courte durée CI First Asset (*sera renommé FNB amélioré d'obligations à courte durée CI First Asset à compter du 2 novembre 2020*)
FNB Banques européennes CI First Asset
FNB Secteur financier mondial CI First Asset
FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset
FNB Revenu fixe de longue durée CI First Asset
Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset*
FNB d'actions privilégiées CI First Asset
Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI First Asset*
FNB Revenu de compagnies d'assurances américaines et canadiennes CI First Asset
FNB États-Unis CI First Asset FNB Indice rachat
FNB États-Unis CI First Asset FNB Indice Chefs de file

(individuellement, un « **FNB** » et collectivement, les « **FNB** »)

*Catégorie d'actions de CI First Asset Fund Corp., chacune, un « **FNB de catégorie de société** ».

Madame,

Monsieur,

Assemblées extraordinaires — Proposition visant à faire appliquer des frais d'administration fixes

Les assemblées extraordinaires des porteurs de titres des FNB susmentionnés se tiendront simultanément le 3 décembre 2020 à partir de 10 h (heure de Toronto), uniquement sous forme d'assemblées virtuelles (en ligne), par webdiffusion audio en direct sur le site <https://web.lumiagm.com/256957542> (chacune, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** »). En cas de reprise de l'assemblée concernant un FNB, le présent avis constitue l'avis de reprise de l'assemblée, qui se tiendra de la même manière et à la même heure le 10 décembre 2020.

L'objectif des assemblées est d'examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, d'adopter des résolutions visant à approuver **la mise en application de frais d'administration fixes** (les « **frais d'administration fixes** ») afin de remplacer la méthode selon laquelle les frais d'exploitation sont imputés aux séries de chaque FNB, tel qu'il est décrit dans la circulaire d'information de la direction datée du 23 octobre 2020 (la « **circulaire** »), et de prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire ou souhaitable pour donner effet aux résolutions. Chaque FNB peut également traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée à son égard.

Nous avons fourni une description détaillée des questions devant être examinées aux assemblées dans la circulaire. Le texte intégral des résolutions proposées autorisant les questions susmentionnées figure à l'annexe A de la circulaire. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

Participer aux assemblées en ligne

En raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions actuelles imposées dans le cadre des rassemblements publics, les investisseurs ne pourront pas assister aux assemblées en personne. Les porteurs de titres des FNB et les fondés de pouvoir dûment nommés, quelle que soit leur situation géographique, auront les mêmes possibilités de participer virtuellement aux assemblées que lors d'une assemblée à laquelle on assiste en personne*, à condition que la communication par Internet ou par téléphone ne soit interrompue à aucun moment pendant les assemblées. Les porteurs de titres qui prévoient actuellement participer aux assemblées devraient envisager d'exercer les droits de vote rattachés à leurs titres à l'avance afin que leurs votes soient comptabilisés en cas de difficultés techniques.

Procédure de notification et d'accès et la circulaire

Aux termes d'une dispense obtenue par le gestionnaire des FNB (le « **gestionnaire** »), nous avons recours à une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées. Au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire, vous recevez le présent avis décrivant la procédure à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie papier vous soit envoyée sans frais.

Une version électronique de la circulaire, de cet avis et des autres documents relatifs à l'assemblée envoyés aux porteurs de titres des FNB est disponible :

- En ligne à l'adresse www.firstasset.com/fr
- En ligne, à l'adresse www.sedar.com.

Les documents demeureront sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Vous pouvez demander qu'une copie papier de la circulaire vous soit envoyée, sans frais, en nous appelant au 416-642-1289, en nous envoyant un courriel à l'adresse info@firstasset.ca ou en nous écrivant à CI Investments Inc., 2 Queen Street East, Suite 2000, Toronto (Ontario) M5C 3G7. Vous pouvez également communiquer avec nous sans frais au 1-877-642-1289 pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès.

Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 10 h (heure de Toronto) le 1^{er} décembre 2020, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables accordé pour le traitement de votre demande ainsi que des délais habituels des envois par poste prioritaire en raison de la pandémie de la COVID-19 et envoyer votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 24 novembre 2020. Avant le 3 décembre 2020, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Après le 3 décembre 2020, et pendant l'année suivant la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, un exemplaire vous sera envoyé dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Recommandation concernant la proposition relative aux frais d'administration fixes

Le gestionnaire recommande que les porteurs de titres des séries de FNB votent EN FAVEUR de la proposition visant à faire appliquer des frais d'administration fixes (la « proposition relative aux frais d'administration fixes »).

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant à la proposition relative aux frais d'administration fixes et a donné au gestionnaire sa recommandation positive, après avoir déterminé que la mise en application des frais d'administration fixes donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour les FNB.

Bien que le CEI ait examiné la proposition relative aux frais d'administration fixes sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de titres de voter en faveur de la proposition relative aux frais d'administration fixes ou contre celle-ci. Les porteurs de titres devraient examiner la proposition relative aux frais d'administration fixes et prendre leur propre décision.

Date de clôture des registres

Le 23 octobre 2020 est la date de clôture des registres pour déterminer qui sont les porteurs de titres ayant le droit de recevoir l'avis de convocation aux assemblées et d'y voter.

Vote

Vous pouvez voter en remplissant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, et en le renvoyant par la poste, par téléphone, par Internet ou en assistant virtuellement à l'assemblée qui vous concerne* selon les instructions prévues dans le formulaire applicable et dans la Circulaire.

***Vous êtes un porteur de titres non inscrit (porteur véritable) si votre banque, votre société de fiducie, votre courtier en valeurs mobilières ou tout autre intermédiaire détient vos titres pour votre compte. Dans ce cas, vous n'avez probablement pas reçu de formulaire de procuration, mais vous avez reçu un formulaire d'instructions de vote. Le porteur de titres non inscrit (porteur véritable) ne peut utiliser un formulaire d'instructions de vote pour exercer les droits de vote rattachés à ses titres directement à l'assemblée. Le formulaire d'instructions de vote doit plutôt être retourné à son intermédiaire avant l'assemblée pour que les droits de vote rattachés aux titres soient exercés. Si vous êtes un porteur de titres non inscrit (porteur véritable) et que vous souhaitez voter à l'assemblée ou aux assemblées, veuillez suivre les instructions figurant sur le formulaire d'instructions de vote ou communiquer avec votre intermédiaire suffisamment avant l'assemblée ou les assemblées pour savoir comment procéder.**

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
CI INVESTMENTS, À TITRE DE
GESTIONNAIRE DES FNB**

« Douglas J. Jamieson »

Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction
CI Investments Inc.

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CI FIRST
ASSET FUND CORP. À L'ÉGARD DES
FNB DE CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ**

« Duarte Boucinha »

Duarte Boucinha
Chef de la direction
CI First Asset Fund Corp.